



Congé parental : modification du temps de travail possible ?

Par **hbd31**, le **24/11/2011** à **01:02**

Bonjour,

Mon 2° enfant aura 3 ans fin octobre 2012.

J'ai pris un congé parental à temps partiel depuis le 1er septembre 2010, que j'ai renouvelé au 1er septembre 2011, à nouveau pour une durée de un an (temps de travail de 80%).

Je souhaiterais maintenant diminuer ce temps de travail à 50%, en respectant bien entendu le délai de prévenance de 2 mois.

Mon employeur peut-il s'y opposer ?

Si oui, peut-il argumenter que le renouvellement à 80% était valable et "intouchable" du 1er septembre 2011 au 31 août 2012 ?

Ma demande de 50% doit-elle s'arrêter au 31 août 2012, comme le renouvellement du 1er septembre 2011 ou puis-je la prolonger jusqu'à fin octobre 2012 ?

Merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **24/11/2011** à **11:56**

Bonjour,

Effectivement, l'employeur pourrait s'y opposer pour la raison que vous évoquez...

En principe, le congé parental peut être renouvelé 2 fois jusqu'aux 3 ans de l'enfant mais rien n'empêche l'employeur d'aller au-delà...